

## **Pouvoir et Mandat** Assemblée Générale **Energie Partagée Association** 20 mai 2017

Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des membres présents et représentés.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous rendre à l'assemblée générale d'Energie Partagée

Association, vous pouvez exercer votre droit de vote. Deux possibilités s'offrent à vous :
1/ en <b>donnant votre pouvoir</b> à un adhérent de votre choix, conformément à l'article 17 des statuts.
Je, soussigné(e): M/Mme,
Représentant la structure,
Ne sera pas présent-e à l'Assemblée Générale statutaire d'Energie Partagée Association, le 20 mai 2017 à Marseille
Et donne pouvoir à :
Choix n°1 : (Nom Prénom et structure ),
Choix n°2 : (Nom Prénom et structure ),
2/ en donnant mandat à un administrateur ou salarié-e de ma structure
Je, soussigné(e): M/Mme,
Représentant la structure,
Ne sera pas présent-e à l'Assemblée Générale statutaire d'Energie Partagée Association, le 20 mai 2017 à Marseille
Et donne mandat à :
Nom Prénom et fonction,

D۸		- •
P()	ш	

- Représenter ma structure à l'Assemblée générale d'Energie Partagée Association le 20 mai 2017
- Prendre part aux délibérations
- Voter en mon nom à l'élection du Conseil d'administration

Fait à,	le,
---------	-----

Cachet et Signature Précédés de la mention « bon pour pouvoir »